



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN03520200214543

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Ille-et-Vilaine

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Thorigné-Fouillard le 14 février 2020

Monsieur Jean-Jacques BERNARD
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V03519125817001	Adjoint administratif territorial Adjoint adm. principal de 2ème classe Adjoint adm. principal de 1ère classe	ASSISTANT(E) RESSOURCES HUMAINES Plus de détail	Annulation du recrutement	Temps non complet	Mairie de Guignen 35580 Guignen	01/01/2020	03520191212282
V03519125853001	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	CHEF DE CHANTIER (H/F) Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	Mairie de Saint Malo 35418 Saint malo cedex	06/02/2020	03520191212282